



L'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale a connu une année couronnée de succès en matière de santé mentale en milieu de travail

Le 16 janvier 2014 – Aujourd'hui, l'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (ACMMSM) se joint à la Commission de la santé mentale du Canada (CSMC) pour souligner le premier anniversaire du lancement de la [norme nationale du Canada en matière de santé et de sécurité psychologiques en milieu de travail](#).

L'ACMMSM félicite toutes les parties qui ont participé à la mise en place de la *norme* et encourage fortement les employeurs canadiens à adopter ses principes en vue d'améliorer la santé mentale en milieu de travail au Canada.

« La réaction du public, des médias et des employeurs en ce qui concerne la *norme* a été très positive, » a affirmé Dave Gallson, coprésident de l'ACMMSM. « L'ACMMSM est fière de promouvoir la santé mentale en milieu de travail dans nos campagnes de sensibilisation et félicite les employeurs qui ont adopté la *norme* ».

L'élaboration de la norme *d'application volontaire* a été soutenue par le financement du gouvernement du Canada, du Centre pour la santé mentale en milieu de travail de la Great-West et de Bell.

L'ACMMSM a longtemps préconisé qu'en tant qu'un des plus grands employeurs du Canada, le gouvernement fédéral pourrait donner un exemple à caractère progressif en créant des milieux de travail favorables à la santé mentale au sein du service public. Cela implique d'adopter des pratiques de promotion de la santé mentale, telles que celles établies dans la *norme*, de même que de mettre à la disposition des employés aux prises avec des problèmes de santé mentale des services et des soutiens psychologiques. Le 8 octobre 2013, les membres de l'ACMMSM ont organisé une discussion en table ronde avec l'honorable Tony Clement, président du Conseil du Trésor du Canada, et ont offert leur expertise collective et leurs conseils au gouvernement pour trouver des façons de mieux soutenir les employés souffrant de maladie mentale.

« Il est encourageant de constater que des employeurs tel que le gouvernement fédéral commencent à reconnaître les effets dévastateurs de la maladie mentale sur les employés », a indiqué John Higenbottam, coprésident de l'ACMMSM. « La poursuite des discussions, l'analyse et enfin, la mise en œuvre des normes en matière de santé mentale dans le milieu de travail sont essentielles ».

Pour en apprendre davantage au sujet de la *norme nationale du Canada en matière de santé et de sécurité psychologiques en milieu de travail*, visitez le : www.mentalhealthcommission.ca.

Fondée en 1998, l'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (ACMMSM) est un regroupement d'organismes en santé mentale, comprenant des fournisseurs et organismes de soins de santé, représentant les personnes souffrant de maladie mentale et leurs familles. L'ACMMSM a pour mandat de s'assurer que la santé mentale soit à l'ordre du jour du programme national afin que les personnes aux prises avec une maladie mentale et leurs familles aient l'accès approprié aux soins et au soutien.

Pour en apprendre davantage sur l'ACMMSM, visitez le site Web : camimh.ca ou contactez

les coprésidents de l'ACMMSM :

Dave Gallson
Adjoint du directeur général national
Société pour les troubles de l'humeur du Canada
519 824-5565
dave@mooddisorderscanada.ca

John Higenbottam
higenbottamj@douglascollege.ca